



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 10/07/2026

Délibération n° AP-2026-56 – Fixation du taux de Taxation à l'octroi de mer des lanceurs spatiaux en Guyane de la nouvelle annexe d'exonération partielle dédiée au secteur spatial en Guyane.

L'an deux mil vingt six et le vendredi 10 juillet à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Gabriel SERVILE, Président.

Etaient présents :

Mme Annie ROBINSON CHOCHO, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, M. Chester LEONCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, M. François BAGADI, M. Julnor BELIZAIRE, Mme Isabelle PATIENT, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Crépin KEZZA, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Benféline WAARHEID, Mme Keena Annick LEONCE

Etaient représentés :

Monsieur Gabriel SERVILE a donné procuration à Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Monsieur Jean-Paul FERREIRA a donné procuration à Monsieur Chester LEONCE, Madame Samantha CYRIAQUE a donné procuration à Madame Karine CRESSON-IBRIS, Madame Bernadette DUCLONA CONSTANT a donné procuration à Monsieur Raymond DEYE, Madame Catherine LÉO a donné procuration à Madame Nelly DESMANGLES, Madame Audrey MARIE a donné procuration à Madame Isabelle PATIENT, Monsieur Albéric BENTH a donné procuration à Monsieur Félix DADA, Monsieur Denis GALIMOT a donné procuration à Madame Sergina TELON, Monsieur Boris CHONG-SIT a donné procuration à Monsieur Crépin KEZZA, Monsieur Pierre DESERT a donné procuration à Madame Léda GEORGES MATHURIN, Monsieur Jean-Claude LABRADOR a donné procuration à Monsieur Benféline WAARHEID, Madame Marie-Lucienne RATTIER a donné procuration à Monsieur Philippe BOUBA, Monsieur Enrico WILLIAM a donné procuration à Madame Christiane BARBE, Monsieur Rodolphe ALEXANDRE a donné procuration à Monsieur Julnor BELIZAIRE

Etaient absents :

M. Thibault LECHAT VEGA, M. Emmanuel PRINCE, Mme Tiarrah STEENWINKEL, Mme Sherly ALCIN, Mme Magda SOESANNA, M. Gilles LE GALL, M. Claude PLENET, M. François RINGUET, M. Akama OPOYA

Accusé de réception en préfecture
973-200052678-20260710-AP-2026-56-DE
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2004-639 du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, telle que modifiée notamment par la loi n°2015-762 du 29 juin 2015, la loi 2015-1786 du 29 décembre 2015, la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016, la loi n°2017-256 du 28 février 2017, l'ordonnance n°2021-1843 du 22 décembre 2021, la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021, la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022, l'ordonnance 2023-1210 du 20 décembre 2023, la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et la loi n°2026-103 du 19 février 2026 ;

Vu la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.7111-1 ;

Vu le décret n° 2015-1077 du 26 août 2015 pris pour l'application de la loi n° 2004-639 du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, tel que modifié par le décret n°2021-300 du 18 mars 2021 et le décret n°2021-632 du 21 mai 2021 ;

Vu le rapport n° AP-2026-62-3 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESECEG (Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Guyane)

Entendu l'avis de la commission Développement local, Finances, Fiscalité, Affaires économiques, Agriculture, Pêche, Mines, Forêt, Tourisme, Recherche, Innovation et Numérique du 08/07/2026

Considérant que le projet de délibération instituant un régime d'exonération partielle d'octroi de mer externe au bénéfice du secteur spatial en Guyane prévoit l'application d'un taux résiduel de 4,5%.

Considérant que, dans le cadre de l'examen dudit projet, les conseillers territoriaux ont exprimé la volonté d'adopter un taux différent, il y a lieu en conséquence de soumettre cette modification à un vote spécifique de l'Assemblée de Guyane.

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2026-62-3

ARTICLE 1 : FIXE à 7% le taux résiduel d'octroi de mer externe applicable au régime d'exonération partielle dédié au secteur spatial en Guyane qui sera adopté le 10 juillet 2026.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de l'Assemblée de Guyane à signer au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Guyane tous les documents s'y afférents.

ARTICLE 3 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services, le Payeur territorial et le Directeur Régional des Douanes et des Droits Indirects sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

38 POUR	M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Patricia SAID, Mme Aïssatou CHAMBAUD, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCOLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Catherine LÉO, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Boris CHONG-SIT, M. Patrick COSSET, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, M. Jocelyn Roger THERESE,
Accusé de réception en préfecture 973-200052678-20260710-AP-2026-56-DE Date de télétransmission : 21/07/2026 Date de réception préfecture : 21/07/2026	

	Mme Isabelle VERNET, M. Benfélino WAARHEID, M. Enrico WILLIAM, Mme Keena Annick LEONCE, M. Rodolphe ALEXANDRE
5 CONTRE	M. Gabriel SERVILE, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Philippe BOUBA, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Marie-Lucienne RATTIER
3 ABSTENTION	M. Roger ARON, M. Pierre DESERT, Mme Léda GEORGES MATHURIN
NUL(S)	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 10 juillet 2026.

* Le Président

Publiée le 21/07/2026



Gabriel SERVILE

Accusé de réception en préfecture
973-200052678-20260710-AP-2026-56-DE
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026